

IP/N/1/KOR/17 IP/N/1/KOR/D/5

18 mars 2021

Original: anglais

(21-2286) Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce

NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC

RÉPUBLIQUE DE CORÉE: LOI SUR LA PROTECTION DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

Membre présentant la notification	RÉPUBLIQUE DE CORÉE
---	---------------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	LOI SUR LA PROTECTION DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS	
Objet	Dessins et modèles industriels	
Nature de la notification	 ☑ Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle ☐ Autres lois ou réglementations 	
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2021/IP/KOR/21 1998 00 e.pdf	
Situation de la notification	 □ Première notification □ Modification ou révision du texte juridique notifié □ Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s) 	
Références des notifications précédentes	IP/N/1/KOR/D/4	
Brève description du texte juridique notifié		
Les modifications ont été apportées pour mettre en place un système concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels conformément à la Convention de La Haye. En outre, la durée des droits afférents aux dessins et modèles industriels a été portée de 15 à 20 ans après le dépôt de la demande de protection, la déclaration relative à une exception au défaut de nouveauté a été rendue possible même après le dépôt de la demande, et le délai de grâce a été porté de 6 à 12 mois.		
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais	
Entrée en vigueur	9 juillet 2019	
Autre date		

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	16 mars 2021
Autres renseignements	Détails concernant les versions antérieures de la Loi sur la protection des dessins et modèles industriels: https://www.law.go.kr/LSW/eng/engLsSc.do?menuId=2&section=lawNm&query=design+protection+act&x=0&y=0
Organisme ou autorité responsable	Office coréen de la propriété intellectuelle (kipomla@korea.kr)

^{*} Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la formule utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révise.